



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 2 FÉVRIER 2015

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce deuxième jour de février de l'an deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers: M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt
Mme Brigitte Brochu M. Guy Rhéaume
M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 12 janvier 2015 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JANVIER 2015

| Secteur d'activités | Budget 2015 | Mois courant | Cumulatif | Disponibilité |
|------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Administration | 261 671 \$ | 33 214 \$ | 33 214 \$ | 228 457 \$ |
| Sécurité publique | 218 036 \$ | 7 781 \$ | 7 781 \$ | 210 255 \$ |
| Transport routier | 486 369 | 71 047 \$ | 71 047 \$ | 415 322 \$ |
| Hygiène du milieu | 265 005 \$ | 17 966 \$ | 17 966 \$ | 247 039 \$ |
| Industrie & Commerce | 70 792 \$ | 1 185 \$ | 1 185 \$ | 69 607 \$ |
| Loisirs et culture | 73 610 \$ | 9 022 \$ | 9 022 \$ | 64 588 \$ |
| Frais de financement | 88 821 \$ | 6 324 \$ | 6 324 \$ | 82 497 \$ |
| Remb. en capital | 344 074 \$ | 29 130 \$ | 29 130 \$ | 314 944 \$ |
| Investissements prévus | 126 622 \$ | 11 698 \$ | 11 698 \$ | 114 924 \$ |
| Total dépenses | 1 935 000 \$ | 187 367 \$ | 187 367 \$ | 1 747 633 \$ |
| Revenus | 1 935 000 \$ | 1 468 322 \$ | | |

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

CORRESPONDANCE

- ↳ Réception d'un premier chèque de 423,94\$ concernant la compensation pour la collecte sélective de 2013 et un autre de 5 259,38\$ concernant la redevance pour l'élimination des matières résiduelles.
- ↳ Un chèque de 6 950\$ du Pacte rural pour la modernisation des installations du terrain de balle molle nous a été acheminé.
- ↳ Une mise en demeure de Desjardins concernant l'infiltration dans le sous-sol du 396 route 275 causé par obstruction de glace et neige.
- ↳ La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous fait part de la ristourne que nous recevrons pour l'année 2014 qui est de 2 160\$.
- ↳ Demande d'appui de *La Fontaine* sous forme d'une lettre qui pourra servir lors de demandes auprès de différents instances dont le pacte rural (selon une lettre type fournie, un appui leur sera acheminé).
- ↳ Défi-Santé est de retour, invitation à toute la population à y participer.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de janvier.

CPTAQ : aucun dossier

11-02-2015 DEMANDE DE SOUMISSION ORDINATEUR ADMINISTRATION

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour le remplacement de l'ordinateur principal de l'administration qui est désuet puisqu'il fonctionne avec Windows XP pour lequel Microsoft n'assure plus de mises à jour.

12-02-2015 ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil accepte la proposition du directeur incendie de procéder à l'embauche de M. Gino Lagueux au poste de pompier volontaire effective en date du 1^{er} février 2015.

13-02-2015 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Marguerite désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Marguerite prévoit la formation de deux (2) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

14-02-2015 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2014 EN LIEN AVEC LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU que le rapport annuel 2014 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2014 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Trudel, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Marguerite adopte la partie du rapport annuel 2014 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

EAU POTABLE

Trois forages ont été effectués en début janvier, un semble concluant avec 40 gallon/minute. Les tests de 72 heures continus seront faits dans la prochaine semaine et pourront nous donner la réponse quant à l'exploitation de ce puits.

15-02-2015 FLEUR EMBLÈME DE SAINTE-MARGUERITE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la *Leucanthemum* 'Snow Lady' (marguerite) soit nommée fleur emblème de notre municipalité. Que cette fleur soit distribuée gratuitement à toute la population dans le cadre des fêtes du 175^e, les coûts d'achat seront assumés par le comité d'embellissement.

DIVERS

- Rapport de prévention incendie par Frédéric Turmel, préventionniste de la MRC // changement du panneau d'alarme et des détecteurs de fumée devenu nécessaire dû à la désuétude des équipements.
- Virée pour les équipements à neige aux limites de Sts-Angeles : une entente sera signée avec la propriétaire du terrain et les deux municipalités concernées.
- Demande du Cercle de Fermières afin de faire fabriquer des étagères dans leur local d'administration, *demande acceptée pour la fabrication par l'employé municipal mais les coûts de matériaux seront à leur charge.*


Période de questions


Le maire répond aux questions de l'assemblée.

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

16-02-2015 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Guy Rhéaume, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h52.


Adrienne Gagné, Maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

